

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 16 février 2026

DS26-003
25CHAL01 Maîtrise d'Oeuvre pour réseaux de
chaleur – Lot 1 Salornay-sur-Guye

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2123-1 et suivants,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant la publication au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics d'un avis d'appel public à la concurrence arrêté le 6 novembre 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 8 décembre 2025 à 9h00,
Considérant les huit offres reçues,
Considérant le rapport d'analyse des offres,
Considérant que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle du groupement d'opérateurs économiques coordonné par la MANERGY,

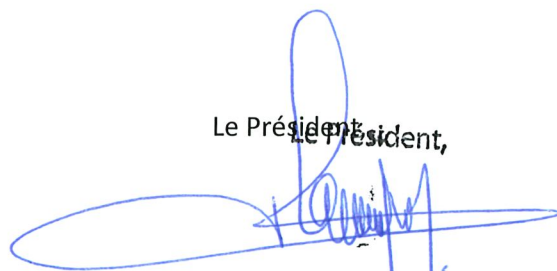
DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le marché 25CHAL01 Maîtrise d'œuvre pour réseaux de chaleur – Lot 1 Salornay-sur-Guye au groupement d'opérateurs économiques constitué par MANERGY, AD, A2I et Marine Péchoux coordonné par la MANERGY, centre d'affaires du pont Jean Richard 1 avenue de Verdun 71100 CHALON-SUR-SAONE, SIRET 328 581 822 00181, pour un montant de 99 872,00 euros hors taxe.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.

Le Président,
Le Président,



Jean SAINSON